

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

SONT PRÉSENTS: les conseillers (ère) Tanya Ladoueur, Gilbert Lacasse, Pierre Bérubé, Yves Ouellet, Steve Raymond sous la présidence de la mairesse Nicole Rochon.

EST ABSENT : le conseiller Pierre Gingras

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Maurice Paquin, secrétaire-trésorier, Madame Sophie Lamarche, adjointe à la direction.

Ouverture de la séance: 19 h

PRÉSENCES

2014-04-08-01 Adoption de l'ordre du jour

DEMANDES VERBALES

2014-04-08-02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2014 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2014

URBANISME

2014-04-08-101 Demande de dérogation mineure # 14-01 de Émilie Bénard et Nicolas Raymond au 140 avenue Thorne

2014-04-08-102 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme

2014-04-08-103 Adoption 3e lecture – Règlement # 606 modifiant le règlement de zonage 427 – création zone RC-11

2014-04-08-104 Avis de motion – Modification règlement de zonage #427
Dossier Marché d'alimentation

LOISIRS

2014-04-08-201 Modification politique concernant les pompiers de la Ville de Témiscaming

2014-04-08-202 Demande d'aide financière « Fonds Canada pour la présentation des arts 2015-2016 »

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2014-04-08-301 Adjudication contrat offre de service de courtage – terrains de villégiature du secteur de la Baie-Thompson

2014-04-08-302 Programme d'aide financière à la construction résidentielle

ADMINISTRATION

2014-04-08-401 Approbation de la liste des comptes à payer et déboursés pour le mois de mars 2014
Dépôt de la situation financière au 28 février 2014

2014-04-08-402 Règlement #607 modifiant le montant de capital du fonds de roulement autorisé en vertu du règlement #353 et abrogeant les règlements #603 et # 363

2014-04-08-403 Transfert au fonds de roulement 4228.57 \$

2014-04-08-404 Modification signataires – Banque Nationale

2014-04-08-405 Modification titulaire de la carte Visa

2014-04-08-406 Appui à la FQM – entente Québec-municipalités

2014-04-08-407 Nomination maire suppléant pour mai, juin et juillet 2014

2014-04-08-408 Nomination de représentants spéciaux – Caisse Desjardins du Témiscamingue – Compte folio 30051

2014-04-08-409 Nomination de représentants spéciaux – Caisse Desjardins du Témiscamingue – Compte folio 30490

2014-04-08-410 Autorisation d'accès aux déclarations incendies sur le site du MSP – Coordonnateur en sécurité incendie de la MRCT

VARIA

RAPPORT DES COMITÉS

DEMANDES VERBALES

LEVÉE DE LA SÉANCE

2014-04-08-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GILBERT LACASSE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE BÉRUBÉ,

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Il est 7h05 et le conseiller Yves Ouellet arrive.

2014-04-08-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2014
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE BÉRUBÉ,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVE RAYMOND,

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2014 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2014.

ADOPTÉE

2014-04-08-101 **URBANISME**
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 14-01 DE ÉMILIE BENARD ET NICOLAS RAYMOND AU 140 AVENUE THORNE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure # 14-01, à savoir régulariser l'implantation du bâtiment principal jusqu'à 4.69 mètres de la ligne de lot avant plutôt qu'à minimum 6 mètres, le tout tel que prescrit au tableau 5 et à l'article 13.4 du règlement de zonage #427 présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que cette résidence a été construite en 1985, autorisée par le permis de construction #48 ;

CONSIDÉRANT que ce terrain mesure 33.52 mètres de façade, diminuant ainsi l'impact visuel de l'empiètement ;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU à l'effet d'accepter la demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est,
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER YVES OUELLET,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVE RAYMOND,

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure # 14-01.

ADOPTÉE

2014-04-08-102 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME:
CONSIDÉRANT l'appel de candidature donné à la population;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par M. Jacques Héroux, résident de Témiscaming;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE TANYA LADOUCEUR,
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER YVES OUELLET,

QUE le conseil nomme M. Jacques Héroux à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2014-04-08-103 ADOPTION 3^E LECTURE – RÈGLEMENT # 606 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 427 – CRÉATION ZONE RC-11

CONSIDÉRANT que le règlement # 606 a été soumis aux personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a demandé qu'un scrutin ne soit tenu au sujet de ce règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER YVES OUELLET,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE TANYA LADOUCEUR,

QUE le conseil adopte le règlement # 606 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

- 2014-04-08-104 AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 427
 Le conseiller Yves Ouellet donne avis de motion qu'un règlement modifiant le plan de zonage du règlement # 427 – zone CS-1 afin d'agrandir la zone CS-1, sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure avec dispense de lecture.
- DOSSIER MARCHÉ D'ALIMENTATION
 Madame la mairesse mentionne que les ententes nécessaires ont été conclues dans le but de la construction d'une épicerie IGA dans le secteur Letang. La compagnie procédera sous peu à une cérémonie symbolique de la première pelletée de terre. La construction devrait durer environ 6 mois.
- 2014-04-08-201 **LOISIRS**
MODIFICATION POLITIQUE CONCERNANT LES POMPIERS DE LA VILLE DE TÉMISCAMING
 CONSIDÉRANT que les pompiers ont besoin d'être en forme pour bien faire leurs interventions et être plus efficaces;
- CONSIDÉRANT que certains d'entre eux demandent à la Ville de leur accorder gratuitement un abonnement à la salle d'entraînement et aux bains libres ;
- EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVE RAYMOND,
 APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE TANYA LADOUCEUR,
- DE modifier la politique concernant les pompiers de la Ville de Témiscaming afin d'offrir aux pompiers l'abonnement gratuit à la salle d'entraînement et aux bains libres.
- ADOPTÉE
- 2014-04-08-202 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « FONDS CANADA POUR LA PRÉSENTATION DES ARTS 2015-2016 »
 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GILBERT LACASSE,
 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE BÉRUBÉ,
- D'autoriser le directeur des loisirs à présenter et à signer une demande d'aide financière au Fonds Canada pour la présentation des arts 2015-2016 ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur des loisirs à signer tout autre document relatif à la présente résolution.
- ADOPTÉE
- 2014-04-08-301 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
ADJUDICATION CONTRAT OFFRE DE SERVICE DE COURTAGE – TERRAINS DE VILLÉGIATURE DU SECTEUR DE LA BAIE-THOMPSON
 CONSIDÉRANT que, conformément à la résolution # 2013-11-12-101, la Ville a procédé à un appel d'offres de services sur invitation pour l'obtention du % de rétribution pour un contrat de service de courtage pour la vente de terrains de villégiature dans le secteur de la Baie-Thompson;
- CONSIDÉRANT que la Ville a reçu des soumissions conformément à la loi;
- CONSIDÉRANT que les deux courtiers invités ont déposé leur soumission selon le tableau suivant:
- | | |
|--|----|
| NATHALIE DURAND, COURTIER IMMOBILIER AGRÉE | 5% |
| GINETTE BEAUDRY, COURTIER IMMOBILIER AGRÉE | 5% |
- CONSIDÉRANT que l'analyse a démontré que la soumission de Nathalie Durand, courtier immobilier agréé, n'est pas conforme car toute la documentation requise à l'appel d'offres n'a pas été soumise;
- EN CONSÉQUENCE, il est,
 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GILBERT LACASSE,
 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVE RAYMOND,
- QUE la Ville accorde le contrat de service de courtage pour la vente de terrains de villégiature dans le secteur de la Baie-Thompson au plus bas soumissionnaire conforme, soit

Ginette Beaudry pour une rétribution de 5%, tel que présenté dans sa soumission datée du 1^{er} avril 2014;

QUE l'agent de développement soit autorisé à signer tout document relatif à cette résolution.

ADOPTÉE

2014-04-08-302 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION RÉSIDEN-
TIELLE
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE BÉRUBÉ,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE TANYA LADOUCEUR,

DE modifier le programme d'aide financière à la construction résidentielle et l'annexe A tel que décrit dans le document classé sous la cote 1-2/2014-04-08-302.

ADOPTÉE

2014-04-08-401 **ADMINISTRATION**
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS POUR LE MOIS
DE MARS 2014
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GILBERT LACASSE,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE TANYA LADOUCEUR,

D'approuver la liste des comptes à payer et des déboursés pour le mois de mars au montant de 436 188,23 \$, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et est classée sous la cote 2-2/2014-04-08-401.

ADOPTÉE

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles par fonction au budget pour les fins pour lesquelles les dépenses citées ci-dessus ont été engagées et le paiement autorisé par le conseil.

SIGNÉ à Témiscaming, ce 8 avril 2014.

Maurice Paquin, secrétaire-trésorier

DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 28 FÉVRIER 2014
Le secrétaire-trésorier dépose la situation financière au 28 février 2014.

2014-04-08-402 RÈGLEMENT #607 MODIFIANT LE MONTANT DE CAPITAL DU FONDS DE ROULEMENT
AUTORISÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT #353 ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #603
ET # 363

CONSIDÉRANT que le capital du fonds de roulement fut initialement établi à 150 000 \$ en vertu du règlement # 353 et par la suite modifié à 115 771.43 \$ en vertu du règlement # 363 et à 1 000 000 \$ en vertu du règlement # 603;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 1.1 de l'article 569 de la Loi sur les cités et villes, le montant du fonds ne peut excéder 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'exercice courant de la municipalité prévoit un budget de 5 979 226 \$;

CONSIDÉRANT qu'après une vérification plus poussée, il appert que, lors de l'établissement du capital du fonds de roulement, un montant équivalent doit être approprié à même le surplus libre de la Ville;

CONSIDÉRANT que le surplus libre actuel de la Ville ne permet pas d'approprier la somme totale du fonds de roulement établi en vertu du règlement # 603;

CONSIDÉRANT que le surplus libre de la Ville se chiffre 265 120 \$ au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'une somme additionnelle de 225 000 \$ provenant de la réserve financière usine de traitement de l'eau potable a été transférée au fonds de roulement en vertu de la résolution # 2013-12-10-315;

CONSIDÉRANT que, suite à la vente du site Opémican à la SEPAC, une somme additionnelle de 120 000 \$ provenant de la Corporation Opémican a été transférée au fonds de roulement en vertu de la résolution # 2013-12-10-316;

CONSIDÉRANT que l'établissement d'une somme de 465 000 \$ comme capital du fonds de roulement serait plus appropriée, le tout calculé comme suit :

115 771.43 \$	somme déjà appropriée et transférée au fonds de roulement en vertu du règlement # 363;
225 000.00 \$	somme transférée au fonds de roulement en vertu de la résolution # 2013-12-10-315;
120 000.00 \$	somme transférée au fonds de roulement en vertu de la résolution # 2013-12-10-316;
4 228.57 \$	somme additionnelle à être transférée au fonds de roulement à même le surplus libre de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement # 353 en ce sens et d'abroger les règlements # 363 et # 603;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 11 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVE RAYMOND,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE TANYA LADOUCEUR,

QUE le conseil adopte le règlement #607 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2014-04-08-403 TRANSFERT AU FONDS DE ROULEMENT 4228,57 \$
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE BÉRUBÉ,
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER GILBERT LACASSE,

D'autoriser le secrétaire-trésorier à transférer 4228,57\$ à même le surplus de la Ville au fonds de roulement, une fois que le règlement # 607 sera officiellement en vigueur;

D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-04-08-404 MODIFICATION SIGNATAIRES – BANQUE NATIONALE
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE TANYA LADOUCEUR,
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PIERRE BÉRUBÉ,

D'autoriser les personnes suivantes à signer les chèques, lettres de change et autres effets bancaires auprès de la Banque Nationale:

- 1^{re} signature : la mairesse ou le maire suppléant
- 2^e signature : le secrétaire-trésorier, Maurice Paquin ou l'assistante secrétaire-trésorier, Sophie Lamarche ou la commis-comptable, Lise Lefebvre

QUE cette autorisation annule et remplace toute autre autorisation précédente,

De mandater le secrétaire-trésorier à effectuer les changements auprès de la Banque Nationale et à lui transmettre une copie de cette résolution.

ADOPTÉE

2014-04-08-405 MODIFICATION TITULAIRE DE LA CARTE VISA
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVE RAYMOND,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GILBERT LACASSE,

DE modifier le titulaire de la carte Visa de Carl Bergeron au nom de Éric Bisson avec les mêmes limites et conditions ;

DE mandater l'adjointe à la direction générale de procéder au changement ci-haut décrit et ainsi l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville de Témiscaming tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-04-08-406

APPUI A LA FQM – ENTENTE QUEBEC-MUNICIPALITES

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GILBERT LACASSE,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE TANYA LADOUCEUR,

DE demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE transmettre copie de la résolution aux personnes suivantes : madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

2014-04-08-407

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT POUR MAI, JUIN ET JUILLET 2014

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE TANYA LADOUCEUR,
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER YVES OUELLET,

DE nommer le conseiller Pierre Bérubé à titre de maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2014.

ADOPTÉE

2014-04-08-408

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX – CAISSE DESJARDINS DU TEMISCAMINGUE – COMPTE FOLIO 30051

CONSIDÉRANT le départ de M. Pascal Pelletier, nous devons révoquer son nom sur la liste des représentants au compte folio No 30051 à la Caisse Desjardins de Témiscaming;

CONSIDÉRANT la révocation de ce nom, la Ville devra le remplacer par le nouveau directeur des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GILBERT LACASSE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVE RAYMOND,

QU'Éric Bisson, directeur des loisirs, soit autorisé à changer un chèque de « petite caisse » ne dépassant pas 15, 000\$;

QUE cette personne soit autorisée à déposer un chèque dans ledit compte;

QUE cette personne soit autorisée de faire un retrait du compte de la personne morale jusqu'à concurrence du montant de l'effet;

QUE cette personne puisse changer un montant en argent comptant en d'autres coupures;

QUE cette personne puisse déposer ledit montant au compte de la Ville;

QUE cette personne puisse faire un retrait du compte de la Ville jusqu'à concurrence du montant déposé dans la même transaction.

D'autoriser le secrétaire-trésorier de signer tous documents relatifs à la présente demande.

ADOPTÉE

2014-04-08-409

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX – CAISSE DESJARDINS DU
TEMISCAMINGUE – COMPTE FOLIO 30490

CONSIDÉRANT le départ de M. Pascal Pelletier, nous devons révoquer son nom sur la liste des représentants au compte folio No 30490 à la Caisse Desjardins de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la révocation de ce nom, la Ville devra le remplacer par le nouveau directeur des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE TANYA LADOUCEUR,
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PIERRE BÉRUBÉ,

QUE Éric Bisson, directeur des loisirs, soit autorisé à changer un chèque de « petite caisse » ne dépassant pas 1, 000\$;

QUE cette personne soit autorisée à déposer un chèque dans ledit compte;

QUE cette personne soit autorisée de faire un retrait du compte de la personne morale jusqu'à concurrence du montant de l'effet;

QUE cette personne puisse changer un montant en argent comptant en d'autres coupures;

QUE cette personne puisse déposer ledit montant au compte de la Ville;

QUE cette personne puisse faire un retrait du compte de la Ville jusqu'à concurrence du montant déposé dans la même transaction.

D'autoriser le secrétaire-trésorier de signer tous documents relatifs à la présente demande.

ADOPTÉE

2014-04-08-410

AUTORISATION D'ACCÈS AUX DÉCLARATIONS INCENDIES SUR LE SITE DU MSP –
COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRCT

CONSIDÉRANT l'existence du schéma de couverture de risques de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : «Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...»

Art. 34 : «Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars

de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE BÉRUBÉ,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE TANYA LADOUCEUR,

QUE le Conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la Ville de Témiscaming.

ADOPTÉE

VARIA

RAPPORT DES COMITÉS

DEMANDES VERBALES

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, il est 7h55

Nicole Rochon, mairesse

Maurice Paquin, secrétaire-trésorier